



RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2026-0199

Service :
Direction Générale des Services

COMMISSIONS CONSULTATIVES ET D'ATTRIBUTION DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'Ordonnance n°2017-562 en date du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
VU l'Arrêté Municipal n°2009-2077 en date du 26 octobre 2009 portant règlementation des fêtes foraines ;
VU l'Arrêté Municipal n°2014-1288 en date du 7 mars 2014 portant règlement des marchés de la Ville de Carcassonne ;
VU l'Arrêté Municipal n°2022-0146 en date du 19 mai 2022 portant règlementation des Occupations à usage Commercial du Domaine Public de la Ville de Carcassonne ;
VU l'Arrêté Municipal n°2024-0063 en date du 26 mars 2024 portant création de Commission Consultatives et d'Attribution des Occupations du Domaine Public pour les terrasses, étalages et machines de production ;
Considérant qu'il convient de créer diverses Commissions Consultatives en vue d'attribuer et gérer le Domaine Public de la Ville de Carcassonne ;
Considérant qu'il convient de désigner les nouveaux membres des commissions mentionnées ci-dessous ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les dispositions de l'Arrêté Municipal n°2024-0063 en date du 26 mars 2024 susvisé sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2 :

La Commission Consultative et d'Attribution des Occupations du Domaine Public pour les terrasses, étalages et machines de production sera composée par :

- Membres de la Commission avec voix délibératives :

- Monsieur Christophe BARTHÈS, Maire de Carcassonne,
- Monsieur Patrick MARTINET, Adjoint au Maire,
- Monsieur Jean Marie BRÉZET, Conseiller Municipal Délégué,
- Madame Chantal POSOCCO, Conseillère Municipale Déléguée,
- Monsieur Frédéric ROGERAT, Conseiller Municipal Délégué,
- Monsieur Jean-Marc SARRAUTE, Conseiller Municipal Délégué,
- Monsieur le Président de l'UMIH 11 ou son Représentant.

- Membres de la Commission avec voix consultatives :

- Madame Isabelle VERGÉ, Directrice des Services à la Population,
- Madame Carine CASTOLA, Adjointe à la Directrice des Services à la Population,
- Monsieur Laurent JUNCAS, Chef de Service du Domaine Public Commercial,
- Monsieur Frédéric DUMAS, Référent de la Grande Voirie,
- Un Représentant de la Tranquillité Publique Centre-Ville et Cité,
- Un Représentant de la Maison de l'Habitat.

ARTICLE 3 :

La Commission Consultative et d'Attribution du commerce non sédentaire pour les marchés sera composée par :

- Membres de la Commission avec voix délibératives :
 - Monsieur Christophe BARTHÈS, Maire de Carcassonne,
 - Monsieur Patrick MARTINET, Adjoint au Maire,
 - Monsieur Jean Marie BRÉZET, Conseiller Municipal Délégué,
 - Monsieur Frédéric ROGERAT, Conseiller Municipal Délégué,
 - Madame Virginie THOMAS, Conseillère Municipale Déléguée,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Commerçants non Sédentaires ou son Représentant,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Marchés de France de Carcassonne ou son Représentant,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ou son Représentant,
 - Monsieur le Président de la Chambre Agriculture ou son Représentant,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Commerces et d'Industrie ou son Représentant.

- Membres de la Commission avec voix consultatives :
 - Madame Julia ROMANI, Directrice Générale des Services,
 - Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant
 - Madame Isabelle VERGÉ, Directrice des Services à la Population,
 - Monsieur Laurent JUNCAS, Chef de Service du Domaine Public Commercial,
 - Monsieur le Président de l'Association « Que Choisir Ensemble » ou son Représentant,
 - Monsieur le Président de chaque association des commerçants constituée en Bastide ou son Représentant.

La Commission Disciplinaire du commerce non sédentaire pour les marchés sera composée par :

- Membres de la Commission avec voix délibératives :
 - Monsieur Patrick MARTINET, Adjoint au Maire,
 - Monsieur Jean Marie BRÉZET, Conseiller Municipal Délégué,
 - Monsieur Frédéric ROGERAT, Conseiller Municipal Délégué,
 - Madame Virginie THOMAS, Conseillère Municipale Déléguée.

- Membres de la Commission avec voix consultatives :
 - Madame Julia ROMANI, Directrice Générale des Services,
 - Madame Isabelle VERGÉ, Directrice des Services à la Population,
 - Monsieur Laurent JUNCAS, Chef de Service du Domaine Public Commercial,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Commerçants non Sédentaires ou son Représentant,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Marchés de France de Carcassonne ou son Représentant.

Les rapports et les propositions de sanction sont présentés par l'administration.

ARTICLE 4 :

La Commission Consultative, d'attribution et disciplinaire pour les fêtes foraines, les foires, les cirques, les emplacements commerciaux, les animations diverses sur le domaine public sera composée par :

- Membres de la Commission avec voix délibératives :
 - Monsieur Christophe BARTHÈS, Maire de Carcassonne,
 - Monsieur Patrick MARTINET, Adjoint au Maire,
 - Monsieur Jean Marie BRÉZET, Conseiller Municipal Délégué,
 - Madame Chantal POSOCCO, Conseillère Municipale Déléguée,
 - Monsieur Frédéric ROGERAT, Conseiller Municipal Délégué.

- Membres de la Commission avec voix consultatives :
 - Madame Julia ROMANI, Directrice Générale des Services,
 - Monsieur le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant
 - Madame Isabelle VERGÉ, Directrice des Services à la Population,
 - Madame Carine CASTOLA, Adjointe à la Directrice des Services à la Population,
 - Monsieur Laurent JUNCAS, Chef de Service du Domaine Public Commercial,
 - Directeur(s) et administratif(s) suivant leurs attributions.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Carcassonne, les agents de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Carcassonne.

Cet arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260428-2026-0199-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 28 avril 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS



Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.